



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 9-2012

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 11 février 2013, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le règlement numéro 9-2012, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter un usage aux usages spécifiquement autorisés dans la zone centre-ville Cv3;
- QUE le règlement numéro 9-2012 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 13 mars 2013;
- QUE le règlement numéro 9-2012 est entré en vigueur le 19 mars 2013, suite à la délivrance du certificat de conformité émis par M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière.

Donné à La Pocatière ce 22 mars 2013.

Danielle Caron, OMA
Greffière